

## REACTIONS DES MEMBRES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU AU PROJET D'AGENDA FRANCE 2030

*Plusieurs membres du Partenariat Français pour l'Eau, plateforme réunissant les acteurs publics et privés de l'eau engagés à l'International, ont participé aux ateliers de lancement du 6 et 7 juin de l'initiative « Agenda France 2030 », et pris connaissance du rapport<sup>1</sup> que la France souhaite présenter en juillet 2016 au Forum Politique de Haut Niveau (HLPF) des Nations unies. Ce document propose une synthèse des commentaires des membres du PFE.*

### • COMMENTAIRES GENERAUX

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau saluent la décision du Gouvernement de s'être porté volontaire pour la rédaction d'un premier rapport sur la prise en compte par la France des ODD dans le cadre du HLPF. Les nombreuses tables rondes multi-acteur ont donné lieu à des partages intéressants avec des acteurs diversifiés, et ont permis une première phase de sensibilisation des acteurs à la question des ODD.

Les membres du PFE regrettent cependant que cette revue nationale soit plus un état des lieux qu'une vision française pour l'action d'ici 2030. Ils auraient souhaité un document avec une ambition plus forte qui présente réellement ce que la France souhaite mettre en œuvre dans le cadre des ODD, plutôt que de valoriser des actions déjà en cours.

Il est également dommage que le document ne mentionne pas les cibles de l'Agenda 2030 et ne s'appuie pas sur les indicateurs proposés par la Commission Statistique des Nations unies, alors que ces mêmes indicateurs sont la pierre angulaire du suivi des ODD dans les prochaines années.

### • COMMENTAIRES LIES A L'EAU

Nous proposons de mettre plus en avant les informations relatives aux différentes cibles de l'Objectif 6.

#### Concernant les actions en France :

L'Objectif 6 des ODD traite à la fois de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et de la gestion de l'eau. Or le document français a un focus très fort sur la Gestion de l'eau en France, sans mentionner les défis qui existent encore en France quant à l'accès à l'eau et à l'assainissement et à l'hygiène (personnes non raccordées- en particulier dans les DOM ; personnes dans des habitats précaires, sans-abri, migrants, gens du voyage, personnes dont les revenus sont trop faibles par rapport à la facture

<sup>1</sup> <http://www.partenariat-francais-eau.fr/wp-content/uploads/2015/07/Projet-de-rapport-Agenda-France-2030.pdf>

d'eau...) **Ainsi la France doit se donner comme ambition la mise en œuvre de façon effective du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement (Cible 6.a1 & 6.2), et ce sur l'ensemble des territoires (France métropolitaine et Outre-mer)** . La France a encore du chemin à parcourir, notamment en termes d'assainissement autonome en métropole et d'assainissement collectif dans les DOM-TOM. **La mise en application des directives cadres européennes concernant l'eau, la gestion de l'eau et les eaux usées pourrait également être mieux valorisée, et ferait le lien avec la cible 6.3 et 6.4**

Le principe du pollueur-payeur est mentionné, mais il est très peu appliqué dans les faits.

L'importance accordée par la France à la cible 6.5 (GIRE & Coopération transfrontière) est bien mentionnée, et pourrait être soulignée par des exemples.

Le document ne fait aucune mention de la situation des écosystèmes, or leur protection pourrait également être mise en avant dans les actions proposées. (Cible 6.6)

Le rôle à jouer par tous (coopération décentralisée, actions des entreprises, société civile) gagnerait à être plus explicitement mentionné, et permettrait de faire un lien avec la cible 6.b

Concernant l'encart lié à la COP21, la France devrait plutôt illustrer, d'une part, sa position pour la prise en compte plus importante de l'adaptation dans les négociations. En effet dans les contributions volontaires des Pays (INDC), on a pu constater que 93% des INDC ayant un volet d'adaptation mentionne des actions à mettre en œuvre en lien avec l'eau. Il serait également intéressant de mettre en avant, la mobilisation pour l'agenda des solutions qui a permis de mettre en lumière la place de l'eau dans l'adaptation et l'engagement de diverses parties prenantes. Restreindre l'encart au Pacte de Paris sur l'eau n'est pas à la hauteur des efforts que la France et l'ensemble des parties prenantes ont apportés.

De manière à la fois générale et spécifique à l'eau, la cohérence avec les autres accords et notamment les engagements pris au niveau international n'est pas ou peu mentionnée. Pour la partie eau, il n'y a pas d'élément de référence à l'accord de Sendai, dans l'application de mesures pour permettre aux populations de faire face aux aléas climatiques.

#### Concernant la solidarité internationale

Plutôt que de parler de « solidarité internationale », nous conseillons le terme « politique extérieure de la France » ; ce qui place cette politique au même niveau que les autres politiques publiques françaises.

**Nous regrettons que le soutien politique de la France pour une gouvernance internationale de l'eau ne soit pas mentionné** (à noter, la France est engagée dans l'initiative du « core group » de 6 pays qui propose la création d'un mécanisme intergouvernemental sur l'eau aux Nations Unies, pour assurer le suivi de l'ODD 6 et d'autres cibles liées à l'eau).

Les actions menées au titre de la cible 6.a sont illustrées par les actions de l'AFD. Une partie des financements de l'AFD correspond à des prêts non-concessionnels, qui ne peuvent être comptabilisés au titre de l'APD et qui sont souvent orientés vers les pays-solvables. Pour répondre aux enjeux des ODD de ne laisser personne derrière et d'assurer la couverture universelle, **la France devra davantage cibler son APD vers les pays les moins avancés, pour des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement en zones urbaines mais aussi rurales**. En plus du rôle de l'action extérieure des collectivités territoriales, l'encadré solidarité internationale aurait pu mettre en avant l'apport des fonds de la taxe sur les transactions financières dont une partie a été affectée entre 2013 et 2015 à l'Initiative pour l'Alimentation en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR) de la Banque Africaine de Développement.

Le paragraphe sur l'action du Ministère de l'Education Nationale, présente un projet intéressant, mais en mettant un focus particulier sur le porteur de l'action, alors que cela n'est pas le cas pour les autres Ministères. Il pourrait donc être raccourci.

- PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU TEXTE EN ROUGE

### ENJEUX ET ACTIONS

En France, la loi énonce que l'eau est le patrimoine commun de la Nation, chacun ayant droit à l'usage de l'eau et à l'accès à l'eau potable de qualité à un coût acceptable. **Toutefois, les défis existent encore quant à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène : personnes non raccordées - en particulier dans les DOM, personnes dans des habitats précaires, sans-abri, migrants, gens du voyage, personnes dont les revenus sont trop faibles par rapport à la facture d'eau...** Le principe pollueur-payeur doit en partie permettre de financer l'assainissement de l'eau **et peut être renforcé**. En 2013, en France, seule la moitié des eaux de surface (cours d'eau, lacs et eaux littorales) et 67% des eaux souterraines sont en « bon état chimique », c'est-à-dire qui respecte les normes de qualité pour les principaux polluants (ONEMA). La gestion de l'eau en France s'organise selon les principes édictés par la directive cadre européenne sur l'eau adoptée en 2000, **et du ressort de l'Etat, des collectivités, des entreprises et de la société civile**. Elle s'appuie sur la mise en place de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE). Chaque bassin hydrographique est rattaché à une agence de l'eau qui planifie et finance les interventions de gestion, en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Enfin, la recherche sur les ressources en eau s'appuie sur les techniques de l'observation satellitaire et de simulation numérique. Au service de l'agriculture, elle permet de gérer l'évolution des bassins versants et des nappes phréatiques.

#### Encadré en haut à droite :

- ⇒ **Mettre en œuvre de façon effective le droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement en France sur tout le territoire national (6.1 & 6.2)**
- ⇒ **Mettre en application les directives cadres européennes concernant l'eau, la gestion de l'eau et les eaux usées ;** Mieux évaluer les risques liés à la présence de micropolluants, notamment de perturbateurs endocriniens, et de nanomatériaux dans l'eau (6.3)
- ⇒ Encourager des pratiques de consommation responsable de l'eau ; Protéger les captages en favorisant les pratiques agro-écologiques ; Anticiper les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, **notamment les risques de sécheresse et inondation et la dégradation de la qualité des eaux (6.4)**
- ⇒ **Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau comme outil de bonne gouvernance (6.5) ; Préserver les écosystèmes aquatiques (6.6)**
- ⇒ **Appuyer l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, en particulier dans les Pays les Moins Avancés (6.a)**
- ⇒ **Participer au renforcement de la gouvernance mondiale de l'eau ;**

#### Encadré PROTECTION DE L'EAU

Le 3ème plan national santé environnement (PNSE3) a pour objectif de créer 600 nouveaux captages protégés par an, via une déclaration d'utilité publique (DUP). De plus, il vise à mettre en place **d'ici 2021** des plans d'actions contre les pollutions diffuses sur 1000 captages prioritaires, ~~inscrits dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021~~

#### Encadré ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pendant la COP21, la France **s'est mobilisée pour une plus grande place de l'eau dans l'adaptation et, à travers l'Action Agenda, à travers des initiatives des organismes de Bassin (Pacte de Paris), de la Business Alliance, de la Jeunesse et de l'Alliance des Mégapoles.**

## Encadré Solidarité Internationale - Politique Extérieure

La France promeut la **gestion intégrée des ressources** en eau comme outil de bonne gouvernance, notamment à travers les Conventions d'Helsinki (1992) et de New York (1997). **Elle accorde en particulier une importance aux accords transfrontaliers, avec l'exemple en vigueur du Rhin, de la Meuse et de l'aquifère du Genevois.**

La France est mobilisée en faveur d'un **accès universel à l'eau potable et à l'assainissement**, reconnu depuis 2010 comme un droit de l'Homme. 787M€ au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement ont été autorisés en 2015 par l'AFD, en majorité sous forme de prêts, pour permettre un accès pérenne à l'eau potable à 2,3 millions de personnes, et **améliorer une** ~~amélioration de la qualité~~ **l'accès à l'eau de** ~~du système d'alimentation en eau potable pour~~ 11,1 millions de personnes. Par ailleurs, ces financements garantiront un accès à l'assainissement à 400 000 personnes, et l'amélioration de la qualité du système d'assainissement pour 1,5 million de personnes. **Pour répondre aux enjeux des ODD de ne laisser personne derrière et d'assurer une couverture universelle, La France devra davantage cibler son aide vers les pays les moins avancés, en zones urbaines mais aussi rurales.** La législation française promeut également des financements innovants : **le 1% de solidarité**, pour que les collectivités locales puissent consacrer 1% de leur **budget eau – et assainissement** à des projets de développement au bénéfice de nos partenaires ; **les fonds de la taxe sur les transactions financières dont une partie a été affectée entre 2013 et 2015 à l'Initiative pour l'Alimentation en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR) de la Banque Africaine de Développement...** Enfin, **la cohérence des actions de liées à l'Eau et à l'Assainissement avec les accords pris au niveau international doit être renforcé : Accord d'Addis-Abeba pour le financement du développement, Accord de Sendai pour permettre aux populations de faire face aux aléas climatiques ; Accord de Paris sur le Climat pour la prise en compte de l'Eau dans les projets d'adaptation au changement climatique.** La France participe également au financement climatique, en dotant notamment le Fonds verts à hauteur de 1 milliards de dollars.

~~Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de~~ La recherche s'investit également à l'international en réalisant par exemple la première cartographie des nappes amazoniennes, en coopération avec le Brésil.

## Encadré en bas de la page

<http://social-sante.gouv.fr/sante-etenvironnement/eaux/article/qualite-de-l-eaupotable>

Aucune autre page du document ne fait mention à un page internet : cet encart pourrait être supprimé pour uniformiser le document et gagner de la place.